

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 368

présenté par
M. Vignal

TITRE

Au titre, substituer aux mots :

« abolir la corrida : un petit pas pour l'animal, un grand pas pour l'humanité »,

les mots :

« lutter contre la préservation des taureaux. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette proposition de loi vise à mettre fin à un écosystème culturel, naturel et économique complexe au sein duquel l'élevage de races spécifiques de taureaux permet leur sauvegarde.

Cet amendement propose de remplacer le titre par un titre qui reflète plus concrètement l'effet qu'aura cette proposition de loi : mener à la disparition de races de taureaux ancestrales et donc nuire à la préservation des animaux.